



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DRAIO

n° L-22-98

Affaire suivie par :

Dominique LÉVÊQUE

DRAIO

Lydie BOCHET

DRAIO adointe

Méil : draio@region-academique-hauts-de-france.fr

Rectorat de Lille

144 rue de Bavay

BP 709 - 59033 LILLE cedex

03 20 15 66 05

Rectorat d'Amiens

20, boulevard d'Alsace-Lorraine

80063 Amiens cedex 9

03 22 82 39 20

SGAR

Secrétariat général pour les affaires régionales

Dossier suivi par :

Florence Ferrandi

Téléphone : 03.20.30.51.15

Méil. : florence.ferrandi@hauts-de-france.gouv.fr

12, rue Jean sans Peur

CS 20003

59 039 Lille Cedex

Lille, le 14/03/2022

Le préfet de la région Hauts-de-France

La rectrice de région académique
rectrice de l'académie de Lille
chancelière des universités
Le recteur de l'académie d'Amiens

à

Messieurs les présidents d'université
Mesdames et messieurs les directeurs de grandes écoles
Mesdames et messieurs les directeurs des instituts
universitaires de technologie

Mesdames et messieurs les proviseurs de lycée
disposant de sections post-baccalauréat
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
S/c Madame et messieurs les DASEN

Lancement de la campagne de validation des projets « cordées de la réussite », année 2022-2023

Référence : instruction interministérielle « égalité des chances - cordées de la réussite » du 21 juillet 2020, parue au BO du 27 août 2020

Les cordées de la réussite constituent un levier essentiel de notre politique ambitieuse d'égalité des chances. Depuis la rentrée 2020 et avec le soutien du plan de relance, ce dispositif a été considérablement renforcé. Ainsi, la région académique compte désormais 86 cordées validées.

En levant les obstacles psychologiques, sociaux, géographiques et culturels susceptibles de freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence, les cordées de la réussite permettent de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves. Par la création d'un accompagnement continu dès la 4^{ème} jusqu'au baccalauréat et à l'enseignement supérieur, elles favorisent également une meilleure articulation avec les réformes engagées au lycée général et technologique et dans la voie professionnelle, en matière d'accompagnement à l'orientation (heures dédiées dès la classe de 4^{ème}). En outre, l'engagement des élèves dans une cordée peut désormais être valorisée dans le cadre de la procédure *Parcoursup*.

Pour continuer à soutenir la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, la région académique se donne comme priorité pour la campagne 2022/2023 de développer les cordées de liaison avec les classes préparatoires aux grandes écoles et les bachelors universitaires de technologie. Il est également rappelé à tout établissement qui souhaiterait rejoindre le dispositif à travers des projets innovants et ambitieux, de veiller à s'inscrire tout particulièrement dans le cadre du programme d'actions des cités éducatives.

Pour la campagne 2022/2023, le calendrier a été avancé pour permettre au comité régional de pilotage et de suivi de se prononcer sur la validation des projets dès le mois de juin. Les demandes de co-financement (MENJS, MESRI, politique de la ville) seront également instruites début juillet pour une délégation de crédits au plus tard avant la fin de l'année civile, ceci afin de permettre un début des actions dès le mois de septembre. Enfin, la procédure de candidature a été très allégée pour les cordées validées en 2021/2022.

Toute demande de validation ou de renouvellement d'un projet de cordée s'effectue exclusivement sur le portail DAUPHIN par l'établissement « tête de cordée » avec les différents documents à joindre en fonction de la situation du dossier (consultez le *vademecum* ci-joint).

La date limite de saisie sur le portail Dauphin est fixée au 16 mai 2022.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et vous en remercions.

Le préfet de la région
Hauts-de-France



Georges- François LECLERC

La rectrice de région académique
rectrice de l'académie de Lille,
chancelière des universités



Valérie CABUIL

Le recteur de
l'académie d'Amiens



Raphaël MULLER

Annexes

- La procédure et le calendrier
- Le guide d'accompagnement
- La fiche de présentation du projet de cordées
- La fiche de composition de la cordée
- La notice d'utilisation de *Dauphin* sous la forme d'un *vademecum*